



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 89760

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les conclusions des états généraux de l'enfance fragilisée qui ont été présentées le 16 juin 2010. Lancés le 16 février 2010, les états généraux ont permis aux plus éminents spécialistes de l'enfance fragilisées de débattre et d'élaborer des solutions souvent pertinentes en matière de maltraitance. Afin d'améliorer la prévention et le soutien à la parentalité, il a été décidé de « créer un portail Internet de soutien aux parents ». Il souhaite donc qu'il lui précise dans quels délais il entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Concernant la mise en oeuvre de l'une des mesures retenues lors des États généraux de l'enfance clôturés en juin 2010, un portail Internet de soutien aux parents, proposée par l'atelier 3 « prévention et soutien à la parentalité » a été créé. Ce portail, qui sera matérialisé par la création d'un espace dénommé « espace parents-enfants » au sein du site du ministère des solidarités et de la cohésion sociale sera opérationnel prochainement. Il est prévu que, par son intermédiaire, le public ait accès à la totalité des sujets traitant de la famille et des enfants : vie pratique (budget, carte famille nombreuse), soutiens financiers dont les familles peuvent bénéficier, dispositifs d'accompagnement, santé et protection de l'enfant, école et loisirs. L'élaboration de son contenu fait actuellement l'objet d'un travail interministériel, associant les principaux ministères concernés et leurs opérateurs, les conseils généraux et les associations, et est coordonné par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89760

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10725

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10878